

B-Couillet: plant upgrade work

OJ S 15/2012 24/01/2012

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Valtris SCRL

Postal address: rue du Déversoir 1

Town: Couillet

Postal code: 6010

Country: Belgium

Contact person: ICDI (administrateur délégué de Valtris) - monsieur Olivier Bouchat, directeur général, ICDI

For the attention of: monsieur Philippe Teller

E-mail: philippe.teller@icdi.be

Telephone: +32 71440680

Fax: +32 71360484

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Other: société coopérative composée des intercommunales BEP Environnement, IBW et ICDI

I.3. Main activity

Environment

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché public ayant pour objet la conception, la réalisation et l'assistance à l'exploitation d'un centre de TRI automatisé de PMC.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Design and execution

Main site or place of performance: 6010 Couillet

NUTS code BE322 Arr. Charleroi

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le marché public porte sur:

- la conception des travaux relatifs au centre de TRI automatisé et des travaux accessoires,
- la réalisation des travaux relatifs au centre de TRI automatisé et des travaux accessoires,
- l'assistance à l'exploitation du centre de TRI automatisé,
- la conception des travaux relatifs au bâtiment existant et au terrain en vue de permettre la réalisation des travaux relatifs au centre de TRI automatisé,
- la réalisation des travaux relatifs au bâtiment existant et au terrain en vue de permettre la réalisation des travaux relatifs au centre de TRI automatisé,
- en option obligatoire, le tri de tout ou partie des PMC et éventuellement leur transport,
- en option obligatoire, l'entretien et la maintenance du centre de TRI automatisé.

Le centre de TRI automatisé devra avoir une capacité minimale de 22 000 tonnes par an, en 2 pauses au maximum, afin de couvrir le gisement PMC des 3 intercommunales suivantes, estimé, respectivement, pour 2012 à:

- 5 700 tonnes/an pour l'ICDI,
- 9 000 tonnes/an pour le BEP environnement,
- 6 000 tonnes/an pour l'IBW.

II.1.6. CPV code(s)

45259900 Plant upgrade work

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Estimated value excluding VAT:

Range: between 4 000 000,00 and 6 000 000,00 EUR

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: — en option obligatoire, le TRI de tout ou partie des PMC et éventuellement leur transport,

— en option obligatoire, l'entretien et la maintenance du centre de TRI automatisé.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 120 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Un cautionnement sera exigé. Il convient de se référer au document descriptif (2ème partie - guide de participation au dialogue qui sera adressé aux candidats sélectionnés).

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Il convient de se référer au Document descriptif (2ème partie - guide de participation au dialogue compétitif qui sera adressé aux candidats sélectionnés).

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les demandes de participation peuvent être introduites soit par une seule personne physique ou morale, soit par plusieurs personnes physiques ou morales (ci-après dénommées: "groupement sans personnalité juridique"), prenant la forme d'une société momentanée ou d'une autre forme de groupement sans personnalité juridique. La personne morale ou physique qui introduit, seule ou en groupement sans personnalité juridique, une candidature est dénommée ci-après "candidat".

Si une demande de participation émane d'un groupement sans personnalité juridique:

Toutes les obligations d'un candidat sont, sauf mention contraire, valables pour tous les membres du groupement sans personnalité juridique;

Il y a lieu d'indiquer quel membre du groupement sans personnalité juridique agira comme porte-parole servant de point de contact avec le Pouvoir adjudicateur;

Chaque membre du groupement sans personnalité juridique qui souscrit à la candidature et, après sélection, à la participation au dialogue compétitif ainsi qu'à l'offre finale, sera responsable de manière solidaire et indivisible vis-à-vis du Pouvoir adjudicateur;

La demande de participation doit être signée par tous les membres du groupement sans personnalité juridique.

Un groupement sans personnalité juridique a la possibilité de modifier le porte-parole au cours de la procédure.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Le candidat satisfait aux exigences de l'agrément de catégorie U, conformément aux dispositions de la réglementation concernant l'agrément des entrepreneurs (loi du 20.3.1991 organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux, article 3, §1er, 2°, et arrêté ministériel du 27.9.1991 définissant le classement des travaux selon leur nature en catégories et sous-catégories relativement à l'agrément des entrepreneurs);

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Les candidats qui se trouveraient dans un des cas d'exclusion visés par l'article 61 de l'Arrêté Royal du 15.7.2011 peuvent être exclus de la participation au présent marché public à quelque stade que ce soit de la procédure.

Les candidats doivent joindre à leur demande de participation les documents démontrant qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'exclusion visés par l'article 61 de l'Arrêté royal du 15.7.2011, à savoir:

1. Un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance et dont il résulte que le candidat:

- a) n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude ou blanchiment de capitaux;
- b) n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales;
- c) n'a pas fait l'aveu de sa faillite et n'a pas fait l'objet d'une procédure de liquidation, de concordat judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
- d) n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;
- e) en matière professionnelle, n'a pas commis une faute grave dûment constatée par tout moyen dont les pouvoirs adjudicateurs pourront justifier;
- f) ne s'est pas rendu gravement coupable de fausses déclarations;

2. Une attestation délivrée par l'autorité compétente confirmant que le candidat est en règle par rapport à ses obligations relatives au paiement de ses impôts conformément aux dispositions de la loi belge (en Belgique, il s'agit de l'attestation 276C2) ou celles du pays où il est établi; l'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des demande de participation;

3. Une attestation délivrée par l'autorité compétente confirmant que le candidat est en règle envers ses obligations relatives au paiement de la TVA conformément aux dispositions de la loi belge ou celles du pays où il est établi; l'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des demande de participation;

4. Une attestation délivrée par l'autorité compétente confirmant que le candidat est en règle quant à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, jusque et y compris l'avant-dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date limite de réception des demandes de participation, conformément aux dispositions de la loi belge ou celles du pays où il est établi.

Lorsque la demande de participation émane d'un groupement sans personnalité juridique, ce qui précède est valable pour chaque membre du groupement sans personnalité juridique.

L'exclusion d'un des membres du groupement sans personnalité juridique peut donner lieu à l'exclusion de tout le groupement sans personnalité juridique.

Tout candidat a l'obligation de répondre à toutes les questions ou de fournir tous renseignements et documents que le Pouvoir adjudicateur peut demander afin de vérifier si le candidat ne se trouve pas dans une situation d'exclusion. Le refus de répondre aux questions posées ou de fournir les renseignements et / ou documents peut entraîner le rejet de la candidature du candidat concerné.

Si un candidat, en vue de justifier de ses capacités économique et financière et/ou de sa capacité technique, se réfère à la capacité économique et financière ou à la capacité technique d'autres entités, les causes d'exclusion sont également valables pour ce qui concerne ces entités et le candidat doit, de la manière précédemment décrite, fournir la preuve que ces entités ne se trouvent pas dans une des situations d'exclusion précitées.

S'il s'avère au cours de la procédure d'attribution qu'un candidat, un membre d'un groupement sans personnalité juridique ou une entité telle que visée au paragraphe précédent, vient à se trouver dans une situation pouvant donner lieu à l'exclusion, il pourra toujours être décidé de cette exclusion.

Les exigences concernant la situation propre des candidats et les documents à présenter sont précisés dans le document descriptif (première partie - guide de sélection) - voir VI.3.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le candidat doit démontrer qu'il possède une capacité financière et économique suffisante pour l'exécution du Marché Public et pour contracter les engagements demandés sans entraîner un risque financier pour le Pouvoir adjudicateur. Au titre de la capacité financière et économique, le candidat doit joindre à sa demande de participation:

1. La déclaration bancaire complétée par une institution financière, visée à l'annexe 3 de l'arrêté royal du 15.7.2011 justifiant une bonne santé financière;
2. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat au cours des 3 derniers exercices;
3. Les bilans, extraits de bilans ou de comptes annuels du candidat dans le cas où la publication des bilans est prescrite par la législation du pays où le candidat est établi, attestant la santé financière du candidat.

Si le candidat prend la forme d'un groupement sans personnalité juridique, les documents à joindre à la demande de participation à titre de capacité économique et financière doivent être fournis pour chacun des membres composant le groupement sans personnalité juridique.

Les exigences concernant la capacité économique et financière des candidats et les documents à présenter sont reprises dans le Document descriptif (première partie - Guide de sélection). Voir VI.3.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Au titre de la capacité technique, il est demandé au candidat de joindre à sa demande de participation:

1. Concernant la conception du centre de TRI automatisé:
 - a) La liste des installations similaires à celle demandée, d'une capacité annuelle supérieure à 10 000 tonnes par an, entièrement conçues ou dont l'automatisation a été conçue, ces 5 dernières années par le candidat;
 - b. Les curriculum vitae des cadres, ingénieurs et techniciens qui seront affectés à la conception et, à ce titre, le candidat devra veiller à ce que le personnel mis en place comprenne au minimum un chef de projet, ingénieur civil, industriel, ou équivalent, disposant d'une expérience probante en conception de ligne de TRI de PMC;
- 2.concernant la réalisation du centre de TRI automatisé:
 - a) La liste des installations similaires à celle demandée, d'une capacité annuelle supérieure à 10 000 tonnes par an, entièrement réalisées ou dont l'automatisation a été réalisée, ces cinq dernières années par le candidat;
 - b) Les curriculum vitae des cadres, ingénieurs et techniciens qui seront affectés à la réalisation et, à ce titre, le candidat devra faire état que le personnel mis en place comprendra au minimum un chef de projet, ingénieur civil, industriel ou équivalent, disposant d'une expérience probante en réalisation de ligne de tri de PMC;
 - c) Les documents qui prouvent que le candidat satisfait aux exigences de l'agrément de catégorie U, conformément aux dispositions de la réglementation concernant l'agrément des entrepreneurs (loi du 20.3.1991 organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux, article 3, §1er, 2°, et arrêté ministériel du 27.9.1991 définissant le classement des travaux selon leur nature en catégories et sous-catégories relativement à l'agrément des entrepreneurs);
 - d) Un certificat VCA, BESSAC ou équivalent attestant que le candidat satisfait aux exigences minimales en matière de sécurité, santé et environnement;
 - e) Les certifications dont dispose le candidat en matière de gestion de la qualité;
 - f) En cas de sous-traitance, le candidat mentionne l'identité du ou des sous-traitant(s), la part du marché sous-traitée et communique le curriculum vitae du ou des sous-traitant(s) ainsi que la liste de leurs références en rapport avec la part du marché qui lui ou leur est confiée;

3. concernant le tri de PMC:

a) La liste des prestations de tri de PMC réalisées ces trois dernières années par le candidat ou un sous-traitant spécialisé dûment nommé dans l'offre, en précisant le tonnage annuel trié pour chaque prestation. Le tonnage total de PMC trié ces cinq dernières années doit être au minimum de 20 000 tonnes;

4. concernant l'assistance à l'exploitation:

a) La liste des installations similaires à celle demandée, d'une capacité annuelle supérieure à 10 000 tonnes par an, dont le candidat, assure actuellement l'exploitation quotidienne. Le nombre de projets triés sur chaque installation ces 5 dernières années est à préciser;

b) La liste des améliorations apportées au cours de ces cinq dernières années par le candidat à des installations similaires à celle demandée, d'une capacité annuelle supérieure à 10 000 tonnes par an;

Pour chaque référence d'un projet réalisé pour une autorité publique, une justification est fournie par un certificat émis ou contresigné par l'autorité compétente. Pour chaque référence citée de conception ou de réalisation faite pour une personne privée, les prestations sont certifiées par celle-ci ou, à défaut, elles sont déclarées avoir été effectuées par le soumissionnaire.

La capacité technique d'un groupement sans personnalité juridique sera appréciée au regard des références, titres et moyens présentés par l'ensemble des membres du groupement. Afin de faciliter l'analyse de la capacité technique du groupement sans personnalité juridique, une présentation sous forme de tableau est souhaitée pour chacun des éléments demandés.

Les exigences concernant la capacité technique des candidats et les conditions d'admissibilité (agrément) ainsi que les documents à présenter sont précisés dans le Document descriptif (première partie-Guide de sélection). Voir VI.3.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

competitive dialogue

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number 3: and Maximum number 6

Objective criteria for choosing the limited number of candidates: Il sera en principe, sauf le cas d'un ex aequo, sélectionné et admis à la phase de dialogue, 3 candidats minimum et 6 candidats maximum, s'il y a suffisamment de candidats dont la candidature est conforme aux critères d'exclusion, d'admissibilité et de sélection. Si le nombre de candidats pouvant être retenus dépasse le nombre de 6 candidats à sélectionner, le Pouvoir adjudicateur, afin de réduire à 6, sauf le cas d'un ex aequo, le nombre de candidats trouvés appropriés, établira un classement des candidats appropriés. Ce classement est établi en tenant compte des expériences des candidats présentées en réponse aux sous-critères de sélection visés sous III.2.3.

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated yes

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

"Demande de participation / Marché Public - Centre de Tri Automatisé"

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 12.3.2012 - 12:00

Payable documents: yes

Price: 300,00 EUR

Terms and method of payment: La délivrance des différents documents constituant le document descriptif est soumise au paiement préalable de la somme de 300 EUR par virement au compte bancaire suivant:

BE64 0910 1812 1952 (Valtris).

La somme de 250 EUR sera remboursée à toute personne s'étant acquittée de la somme précitée de 300 EUR et qui n'a pas été sélectionnée à l'issue de la phase de sélection, et ce dans les 50 jours de la décision relative à la sélection des candidats.

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

12.3.2012 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Pour information:

ICDI (administrateur délégué Valtris).

Monsieur Olivier Bouchat,

Directeur général, ICDI,

Rue du Déversoir, 1.

6010 Couillet

Pour suite utile:

Monsieur Philipper Teller,

Directeur technique,

ICDI,

Rue du Déversoir, 1.

6010 Couillet

Tel: +32 71440680.

Fax: +32 71360484.

Email: philippe.teller@icdi.be.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat de Belgique

Postal address: rue de la Science 37

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Telephone: +32 22349611

Fax: +32 22349842

Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: En vertu de l'article 19 des lois coordonnées sur le conseil d'Etat, un recours en suspension et en annulation doit, sous peine d'irrecevabilité, être introduit dans un délai de 60 jours à compter de:

— pour les candidats qui ne sont pas sélectionnés: la notification de la décision de sélection,

— pour les participants à la phase de dialogue dont la solution n'est pas retenue: la

notification de la décision motivée relative à ce choix,

— pour les soumissionnaires dont l'offre a été considérée comme irrégulière: la notification de la décision d'écartement de leur offre,

— pour les soumissionnaires dont l'offre n'a pas été retenue: la notification de la décision motivée d'attribution.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Conseil d'Etat de Belgique

Postal address: rue de la Science 37

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Telephone: +32 22349611

Fax: +32 22349842

Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.5. Date of dispatch of this notice

20.1.2012